

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 20 mai 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

Nombre de pouvoirs :

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

Nombre de votants :

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,
M. VANECLLOO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

Absents :

M. FICHEUX Bruno,
Mme BOULENGER Delphine,
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

Secrétaire de séance : Madame Anne HIEL

Délibération n°2025D125– Tourisme, Voies douces, base nautique et port de plaisance – Réaffectation de l'attribution du Fonds de Concours Tourisme intercommunal aux projets de la commune d'Estaires.

Vu la délibération n°2021D141 du conseil communautaire du 29 juin 2021 relative aux conditions d'attribution du fonds de concours tourisme intercommunal,
Vu la délibération n°2023D120 du conseil communautaire du 22 juin 2023 relative aux fonds de concours tourisme intercommunal attribués aux communes membres dont la commune d'Estaires,
Vu la décision n° 2025/6 de la commune d'Estaires sollicitant la réattribution du fonds de concours tourisme intercommunal sur les projets bénéficiant de ce fonds,

Considérant que la commune d'Estaires a été notifiée par délibération CCFL du 22 juin 2023, des fonds de concours tourisme suivants pour les projets suivants :

Projet	Coût total prévisionnel du projet en € HT	Fonds de concours Notifié en €	Taux d'intervention du Fonds de concours
Ilot de fraîcheur	321 299,50	160 649,75	50%
Requalification du centre-ville phase 1 : aménagement des berges de la Lys	2 000 000	162 875,25	8,14%
Lieu de détente et de jeux	152 950	76 475	50%
TOTAL	2 474 249.50 €	400 000	

Considérant que la commune a eu pour le projet de création d'ilot de fraîcheur des dépenses inférieures au prévisionnel et que de fait, 40 266,33 € de fonds de concours tourisme notifiés à la commune pour ce projet n'ont pas été consommés, portant ainsi, le montant du fonds de concours attribué à ce projet à 120 383,42 €.

Considérant la demande de la commune d'Estaires que les fonds de concours disponibles puissent être réaffectés au projet de requalification du centre-ville phase 1 de la commune, dont le montant actuel est de 2 926 494,39 € HT,

Considérant le nouveau plan de financement de ces travaux,

Dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant	Taux
Travaux de requalification du centre-ville	2 926 494,39 €	Fonds de concours Tourisme CCFL	203 141,58 €	6,94%
		Fonds de concours Fusion CCFL	1 110 105,61 €	37,93%
		PTS 2025	300 000,00 €	10,25%
		Commune d'Estaires	1 313 247,20 €	50%
TOTAL HT	2 926 494,39 €	TOTAL HT	2 926 494,39 €	100%

Considérant que

- La participation totale de la CCFL sur l'ensemble des fonds de concours attribués pour le projet ne dépassera pas les 50% du reste à charge de la commune déduction faite des autres subventions sollicitées par la commune et sera plafonné à 400 000 € au total,
- Pour le versement de ce fonds de concours, la commune devra fournir un état récapitulatif des factures acquittées avec copie des factures visées par le comptable public et des preuves de la publicité du cofinancement CCFL sur le projet,
- Le montant du fonds de concours tourisme attribué à la commune d'Estaires est finalement de 120 383,42 €, pour les travaux de l'ilot de fraîcheur et non de 160 649,75 € comme notifié dans la délibération du 22, juin 2023

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la modification de l'attribution du fonds de concours tourisme, pour le projet de requalification du centre-ville d'Estaires phase 1, à 203 141,58 € représentant 6,94 % du montant des travaux fixés à 2 926 494,39 € HT.
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,
 Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques HURLUS

